

L'an deux mil dix-huit, le six janvier, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 11 janvier 2018.

Ordre du jour

- Approbation du PCS
- Rentrée scolaire 2018
- Aménagement du cimetière – Demande de DETR
- Prolongation de contrat de travail
- Questions diverses

RÉUNION DU 11 JANVIER 2018

Le onze janvier deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Cathelyne KERSSIES – Martine BUGEAUD – Pascale MOUSSET – Monique TRÉHEL – Gwénaëlle MARTIN - MM. Pascal PERRIN - Pascal LORRE - Serge RIVIÈRE – Johnny LEPERE – Alain BRIOT – Olivier BOIXIERE – Pascal BOURSICOT – Antoine DECONCHY

Absents excusés : Mme Solène DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT) – Mr Olivier TRÉHEL (procuration à Mme Monique TRÉHEL)

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

DÉLIBÉRATION N° 2018-01-01

OBJET : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 janvier 2018)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Pierre MAILLARD, délégué territorial ECTI Côtes d'Armor qui a assisté la commune dans l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Pour rappel, le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

La loi de modernisation de la sécurité civile exige la révision du PCS au moins une fois tous les 5 ans et recommande d'effectuer des exercices (1 à 2 par mandature) destinés à s'assurer que les procédures sont bien intégrées.

L'ensemble du PCS est consultable en mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE RÉUNION

Avant d'approuver le procès-verbal de la réunion du 14 décembre dernier, Monsieur Le Maire indique que Monsieur Olivier BOIXIÈRE lui a transmis par mail plusieurs modifications qu'il souhaite voir inscrites dans le registre.

Les points de discordance portent notamment sur le PADD qui est un dossier complexe de par les nombreux documents fournis par Dinan-Agglomération qui doivent être validés dans un délai trop court.

Autre point abordé : la gestion des eaux pluviales qui devrait être rediscutée et une remarque générale sur l'agglomération : les effets de la mutualisation, le rythme trop rapide du transfert des compétences....

Enfin, dernier sujet : le dossier du parc aventure PATIRA et le manque d'implication de la commune dans la relance des études.

Monsieur Le Maire a apporté des réponses à chaque modification demandée par l' élu de la minorité et notamment sur le projet du parc de loisirs. En effet, il a tenu à rappeler que la commune n'a jamais été porteuse du projet et qu'une décision avait déjà été prise en conseil municipal.

Compte-tenu du désaccord profond sur ce dernier point, Monsieur Olivier BOIXIÈRE et Madame Monique TRÉHEL quittent la séance à 21 h 43.

DÉLIBÉRATION N° 2018-01-02 **OBJET : RENTRÉE SCOLAIRE 2018**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 janvier 2018)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2014 de nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Les 24 heures hebdomadaires d'apprentissage s'organisaient sur 9 demi-journées avec création des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pendant la pause méridienne.

Puis il signale que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Pour rappel, une enquête a été réalisée auprès des familles et des enseignants. 70 % des premiers nommés et 100 % des seconds ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours.

Monsieur Antoine DECONCHY regrette que l'Etat laisse aux communes le soin de se débrouiller seules sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix « pour » sur 11 élus présents (abstention de Madame Cathelyne KERSSIES et de Monsieur Antoine DECONCHY), sollicite le retour de la semaine d'enseignement à 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

Une réflexion est en cours pour ne faire qu'un seul service de repas, mais pour que cela puisse se réaliser, il faut donc prévoir 2 espaces de repas. Une simulation très aléatoire sur les effectifs scolaires dans les prochaines années a permis de dégager une solution, à savoir :

- les enfants de l'école St Yves mangeraient à la salle des fêtes (solution de proximité et moins dangereuse)
- les enfants de l'école Emilie et Germaine Tillion déjeuneraient au restaurant scolaire.

Les horaires proposés sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école et de la DASEN

8 h 45 à 12 h 00

13 h 30 à 16 h 15

A noter que l'école St Yves reprendrait à 13 h 15 le midi.

Tous ces changements impliquent une réorganisation des emplois du temps du personnel. Une réflexion sera également à mener sur la séparation de la partie carrelée et parquet de la salle polyvalente.

Les services du SDISS peuvent nous apporter des réponses sur la faisabilité de ce projet.

L'avenir de l'accueil de loisirs du mercredi devra aussi être discuté avec la commune de La Vicomté sur Rance car cette commune a également opté pour un retour à 4 jours.

DÉLIBÉRATION N° 2018-01-03

OBJET : AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE – DEMANDE DE DETR

(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 janvier 2018)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le 16 novembre dernier il avait été décidé d'engager des travaux d'aménagement dans le cimetière. L'objectif était double : d'une part, faciliter l'entretien des espaces verts avec une gestion sans pesticides et d'autre part assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et faciliter les déplacements.

La sécurisation de l'entrée nord du bourg fait également partie de ce projet.

Puis il donne lecture de l'estimation de Monsieur Roch de CREVOISIER chargé de la maîtrise d'œuvre de ce dossier qui s'élève à 173 493.83 € HT soit 208 192.60 € TTC.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2018
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - subvention DETR 60 000 €
 - autofinancement 113 000 €
- Sollicite l'inscription de cet investissement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-01-04

OBJET : PROLONGATION CONTRAT DE TRAVAIL

(Délibération transmise en sous-préfecture le 12 janvier 2018)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

☞ décide de prolonger du 1^{er} janvier 2018 au 15 juin 2018 le contrat de travail de Monsieur Romain THOMAS qui assure le remplacement du titulaire placé en congé de longue maladie

QUESTIONS DIVERSES

- Le Club de l'Amitié souhaite qu'une séparation soit faite à l'entrée de la salle des fêtes à gauche en rentrant et ce afin d'éviter les courants d'air.
- Il sollicite également la fourniture de nouveaux portants pour les vêtements.
- Aire de jeux : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La commission chargée de ce dossier va procéder aux comparaisons et en fera part lors du prochain conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 22 heures 15

La secrétaire de séance,
Gwénaëlle MARTIN

Le Maire,
Pascal PERRIN